

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DASES 175 G : Subvention (35 000 euros) et convention avec l'association « Loisirs Pluriel de Paris 19è » (19è) qui agit dans l'organisation des loisirs à destination d'enfants en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose d'attribuer une subvention à l'association « Loisirs Pluriel de Paris 19è » ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Loisirs Pluriel de Paris 19è » (19è), simpa : 33001, dossier 2018_04327, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 35 000 euros, pour l'année 2018.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 4251, destination 4250008, chapitre 65, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO